



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 19 octobre 2011, 20H30.

Date de la convocation : 12 octobre 2011

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : BENOIT Jean Luc, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, COULON Arnaud, FAVRE Olivier.

Pouvoirs : BOYAT Denis à DUBY François, BENOIT Jean Luc à DESROCHES Daniel.

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : DESMARIS Ludovic

☒ Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2011:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées avec 14 voix pour et 2 abstentions des conseillers étant absents lors de cette séance.

1) Tarification des cours d'informatique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé d'instaurer des cours d'informatique sur la Commune, grâce à l'aide de deux bénévoles. Ils débuteront dès le 7 novembre 2011.

Il a été proposé que les personnes intéressées par ces cours s'inscrivent pour 8 à 10 séances, qui seront facturés 10€ le tout afin de couvrir les frais courants (papier...). En cas d'absence, il ne sera donné lieu à aucun remboursement. S'il y avait une volonté de la part des habitants de développer ce type de cours afin de se perfectionner en informatique, et non plus s'initier, ils pourraient créer une association.

Ainsi, un titre de recette de 10€ sera envoyé à chaque participant dès la participation au 1^{er} cours.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour instaurer cette tarification de 10€ pour les cours informatiques et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de 10€ envers ces participants.

2) Décisions modificatives budget assainissement

Monsieur le Maire annonce au Conseil que des modifications doivent être apportées au budget assainissement. En effet, le roue du clarificateur de la station d'épuration est tombée en panne et le moteur était enrayé, la réparation s'élèvera à 4 360.67€ au total. Il manque donc 1 393.95€ à l'article 615. Afin d'anticiper toute éventuelle nouvelle panne, et au regard des pénalités reçues suite au contentieux qui sont plus élevées que les prévisions, Monsieur le Maire propose donc les décisions modificatives suivantes :

<i>Dépense</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
615	Entretien postes de relèvement	+ 10 000	7711	dédits et pénalités perçus	+ 10 000

Le Conseil municipal valide ces modifications à l'unanimité.

Thierry BOYAT demande si cette panne provient d'un défaut d'entretien. Or il s'agit de l'usure normale de la station. Tout le monde espère qu'elle puisse fonctionner jusqu'à la nouvelle station.

3) Choix du prestataire pour le dossier loi sur l'eau

Afin de recruter le prestataire du dossier loi sur l'eau qui est nécessaire pour le projet de la future station d'épuration, la commune a lancé une consultation avec l'aide du Cabinet MERLIN. Il ressort des deux dossiers qui nous sont parvenus que le Bureau d'Etude Technique LECURET propose l'offre la plus avantageuse. En effet le montant des études est très proche alors que le Bureau LECURET a inclus un volet hydraulique important. De plus l'offre de SAGE est moins complète au vu du contexte.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat avec le BET LECURET, pour une somme de 9 663.68€ TTC, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

4) Choix du Bureau de contrôle pour la salle des fêtes

Monsieur le maire explique au Conseil qu'une consultation a été engagée afin de recruter un Bureau de contrôle pour le projet de la future salle des fêtes. Son rôle sera de travailler avec l'architecte pour contrôler ce qui est fait, notamment les structures et les fondations, et éventuellement faire reprendre ce qui ne conviendrait pas. Son rôle sera important au niveau des avants projets sommaire et définitif.

Quatre cabinets ont été consultés, et deux offres sont parvenues : BUREAU ALPES CONTROLE et SOCOTEC. L'offre ayant le prix le moins élevé est celle de SOCOTEC, pour 7 260€ Ht soit 8 682.96€ TTC, à qualité de prestations égales.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat avec SOCOTEC pour 8 682.96€ TTC ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

5) Choix du prestataire Sécurité et Protection de la Santé pour la salle des fêtes

Monsieur le maire explique au Conseil qu'une consultation a été engagée afin de recruter un prestataire pour la mission Sécurité et Protection de la Santé pour la salle des fêtes. Son rôle est de s'assurer de la sécurité sur le chantier et du respect des normes relatives au personnel.

Cinq cabinets ont été consultés et quatre offres nous sont parvenues : COO SARL, SOCOTEC, BUREAU VERITAS, APAVE. L'offre ayant le prix le moins élevé est celle de COO SARL, pour 3 880 € Ht soit 4 640.48€ TTC, à qualité de prestations égales.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat avec COO SARL pour la somme de 4 640.48€ TTC ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

6) Modification du tableau des emplois permanents de la commune

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à la demande de départ en retraite de Madame ROLAND, une annonce de recrutement pour un poste de rédacteur territorial en charge du service urbanisme et état civil a été publiée sur le site du centre de gestion et de la Commune.

Plusieurs offres d'emploi sont parvenues à la Commune, et trois entretiens ont été menés après une première sélection. La personne qui convenait le mieux n'était pas titulaire du concours.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de modifier le tableau des emplois permanents de la Commune afin d'ouvrir un nouveau poste d'adjoint administratif à temps plein, pour pouvoir recruter cette personne. Le poste de rédacteur territorial sera conservé afin de permettre à cette personne de passer le concours et en cas de réussite, d'être titularisée sur ce poste. Dans ce cas de figure, le poste d'adjoint administratif supplémentaire serait alors supprimé.

Ainsi, la personne sera stagiaire pendant un an, et au terme de cette période, si son travail convient, elle sera titularisée au grade d'adjoint administratif.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour procéder à cette modification du tableau des emplois permanents de la Commune en créant un nouveau poste d'adjoint administratif à temps plein.

7) Classement déclassement des voies

Monsieur le Maire explique au Conseil que le tableau actuel des voies de la commune avait été donné par la DDT à la Commune mais n'avait en réalité pas été adopté par le Conseil municipal. Il y a donc discordance entre la réalité actuelle et le tableau des voies proposé en 2004.

Afin de mettre à jour les voies, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le nouveau tableau et le nouveau plan des voies correspondant, et d'annuler les délibérations antérieures. Pascale CATHERIN montre donc au Conseil le nouveau tableau et la nouvelle carte des voies communales et chemins ruraux. Pour ce qui est des projets de classement et déclassement de certaines voies, ils seront étudiés dans un second temps, sur la base de ce nouveau document à jour. Les commissions voirie, environnement et urbanisme travailleront ensemble.

Le Conseil entérine à l'unanimité le tableau des voies présenté ainsi que le plan s'y rapportant.

Comptes rendus des commissions

⇒ Commission VOIRIE : Pascale CATHERIN commente les résultats des postes de comptage installés sur la RD 933 au sud et au nord. Le dépassement de vitesse sur les deux entrées est à peu près similaire. La vitesse est parfois effrayante, notamment celle des camions qui la dépasse plus que largement.

Il faudra étudier avec le Conseil général pour faire installer des panneaux de limitation de vitesse aux entrées de la commune et des aménagements physiques afin de faire ralentir les conducteurs. En effet, sans cela, la vitesse continuera à être excessive, et de nouveaux incidents se produiront. Si les villages voisins en sont venus aux ralentisseurs et autres aménagements, ce n'est pas par hasard. Il n'y a pas d'autres solutions.

Pascale CATHERIN informe ensuite le Conseil que les coussins berlinois seront posés les 27 et 28 octobre.

⇒ Commission CLES : Josiane FEYDEL revient sur les inquiétudes des associations dues aux nouveaux tarifs des salles. Divers courriers de doléances ont été reçus sur le coût et les demandes de gratuité. Il n'est pas question de remettre en cause les grands principes qui ont diligenté la réforme des tarifs, qui sont la recherche d'équité, la prise en compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement des salles avec notamment le chauffage, et l'anticipation de la nouvelle salle des fêtes.

En revanche, afin de prendre en compte les demandes des associations, la commission propose d'instaurer une gratuité supplémentaire dans l'année pour une manifestation de leur choix, en plus de celle concernant les assemblées générales. Le Conseil est d'accord avec cette proposition.

Dans la nouvelle salle des fêtes, comme toutes les pièces seront bien séparées et isolées les unes des autres, des tarifs seront appliqués par salle (petite salle, office, préau...).

Josiane FEYDEL indique au Conseil que les associations souhaiteraient un petit frigo à l'ancienne salle des fêtes.

Pour les associations ayant des activités régulières, il n'est pas instauré d'état des lieux. En revanche, s'il est constaté que les salles ne sont pas rendues telles qu'elles ont été prêtées, cet état des lieux sera instauré. Concernant les locations de 4h, comme pour les autres, un chèque caution sera demandé. En effet, les dégâts peuvent se produire même durant la 1^{ère} heure.

Le problème du comptage de la vaisselle est soulevé. Il est souvent conflictuel, et prend beaucoup de temps. Il faudra trouver des caisses spéciales qui permettent de savoir qu'elles contiennent tant d'assiettes ou de verres.

Concernant les cours informatiques, Josiane informe le Conseil que 56 personnes sont inscrites. Les deux formateurs ont constitué des groupes basés sur les questionnaires qui ont été donnés aux participants. Les cours se dérouleront les lundi soir et mercredi après midi.

L'accueil des nouveaux habitants aura lieu le 12 novembre. Le site internet de la commune sera présenté, ainsi que le diaporama qui avait été élaboré sur les associations.

Une rencontre aura lieu avec les commerçants le 9 novembre afin de préparer le concours de vitrines et recueillir leurs idées. Le concours sera pour adultes et pour enfants.

Lundi 24 octobre, les enfants seront invités au parc de loisirs et des animations seront organisées sur les installations (ping-pong, badminton...).

Le projet de terrain de VTT et de parcours ludique sera présenté le samedi 26 novembre par les enfants élus, aux membres de la commission.

⇒ Commission Communication : Josiane FEYDEL explique au Conseil que la commission travaille sur les articles du site internet (cimetière, circuits de randonnée, objets trouvés, location de salles...) et du bulletin annuel. L'état civil des 20 dernières années a été ajouté au site. Les brèves permettent de réactualiser la page régulièrement. Denis BOYAT passe beaucoup de temps à faire les mises à jour du site, ce qui explique sans doute que le site internet semble battre des records de fréquentation ce dernier mois.

Concernant le bulletin annuel, ceux des autres communes ont été étudiés. Le sommaire sera le même que celui de l'année précédente. Reste à trouver la photo de la 1^{ère} page. Le projet de salle des fêtes est évoqué, mais il semble mieux d'attendre l'année de l'inauguration pour que la nouvelle salle fasse la 1^{ère} page du bulletin.

⇒ Commission Bâtiments : Denis LARDET expose les prochains travaux à envisager dont il possède les devis : l'éclairage de la MARPA sera proposé au budget 2012, en revanche la reprise du mur de l'école, le déplacement de l'ossuaire, la mise aux normes de l'électricité de l'ancienne poste, suite aux avis favorables de la DDT et du SDIS la réfection des salles à l'étage de la bibliothèque (peinture, électricité, portes coupe feu) seront effectués d'ici la fin 2011 début 2012.

Il précise que les exhumations et les reprises de concessions du cimetière vont représenter un certain budget, à prévoir pour l'année 2012.

Il fait le bilan des travaux réalisés (boiseries de l'école, passage piéton, fenêtres de la Cure, chauffe eau du foot, alimentation électrique pour les pêcheurs). Il fait également le bilan des travaux en cours (projecteurs au parking foot/tennis, alimentation place de la mairie pour les guirlandes). La réparation des terrains de tennis et le dossier d'assurance pour le cimetière suivent leur cours. Cependant il semble peu probable que ces dossiers aient une issue favorable pour la commune.

Il présente ensuite la liste des entreprises intervenant dans les bâtiments communaux pour les réparations ponctuelles suite à incident, afin de savoir qui connaît les installations donc qui contacter en cas de problème.

Il précise que l'ancienne poste sera louée en décembre. L'avis défavorable pour la salle des fêtes a été levé suite à la présentation d'un nouveau DTA au service concerné de la préfecture. Un audit des horloges de l'éclairage public a été demandé au Syndicat Intercommunal d'Energie et de communication de l'AIN (SIEA).

Il remercie Pascale CATHERIN et François DUBY qui ont fait avec lui, le policier municipal et un représentant du SIEA, le tour de l'éclairage public pour réaliser un audit des installations. Le but est de savoir ce qui se trouve dans les boîtiers. Ainsi, il a été constaté qu'il y a peu de coffrets avec horloge astronomique et qu'une partie de l'installation est en mauvais état. Il faudra donc prévoir un renouvellement progressif de l'éclairage, tant que le SIEA le subventionne à 60%. Le SIEA conseille pour l'instant de ne pas éteindre complètement car il y a des risques de recours en cas d'accident. Il n'est pas possible d'éteindre une lumière sur deux car un seul câble alimente à chaque fois un secteur d'éclairage. Concernant l'installation d'ampoules avec variateurs, cela est onéreux et en cas d'orage les parties électroniques grillent.

Enfin, Pascale CATHERIN demande s'il serait possible d'installer une antenne TV au CPI. En effet, pour la fête du boudin, les pompiers ont fait de nombreux allers-retours entre leur domicile et la caserne, alors qu'une garde sur place aurait été plus simple. Cela est à discuter. L'installation de range-vélos sur la place du 19 mars sera également étudiée avec la commission embellissement.

⇒ Commission Espace du Chêne : Denis LARDET explique qu'une réunion a eu lieu le 29 septembre avec le cabinet CHAMBAUD pour une présentation de la salle en 3D. La question de mettre une chambre froide ou des frigos séparés est toujours en suspend, bien que le cabinet conseille des frigos. Ce dernier propose de faire visiter la Maison de l'Eau à Pont de Vaux, qui serait un peu dans le même style que la salle de Manziat, ou alors le gymnase d'Hurigny. Le projet a été présenté aux associations le 5 octobre.

L'avant projet sommaire démarrera le 7 novembre. Il faudra faire attention, lors de la phase d'appel d'offres, aux entreprises qui cassent les prix mais ne respectent pas le droit du travail, économisent sur la qualité, et ne sont plus solvables au bout de deux ans. Cependant avec les règles des marchés publics, il n'est pas toujours facile de s'en prémunir.

Denis LARDET explique ensuite qu'une réunion a eu lieu avec la DDT concernant l'aménagement futur du cœur de village. Il faudra ensuite prendre un cabinet qui travaillera sur le projet et fera plusieurs propositions au Conseil. Se poseront les questions du devenir du bâtiment abritant le Manziaty, l'Ancienne Salle des fêtes et la Salle Henri Renaud.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET dresse le bilan des demandes d'urbanisme.

Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire explique au Conseil que le FCM demande à la commune de procéder aux travaux de mise en place de l'arrosage automatique, qu'il financera en retour par versement à la Commune d'un fonds de concours.

Il fait part de la réponse du Conseil général qui procèdera à l'enlèvement des totems situés à l'entrée de la commune, dont un avait été arraché par une voiture.

Il procède à la lecture de la lettre de l'association « De bouche à oreille » en date du 2 octobre sollicitant une subvention suite à l'achat d'un piano et des différentes dépenses de cette dernière. Il précise que cette demande sera étudiée avec les autres demandes de subvention pour le budget 2012.

Il procède ensuite à la lecture de la lettre de la MFR des 4 vallées en date du 5 octobre remerciant le conseil pour la subvention qui lui a été accordé au titre du budget 2011 en raison de l'accueil d'un élève de Manziat, et sollicitant le même geste pour 2012.

Il lit également la lettre de Maurice BROYER demandant rectification suite au précédent compte rendu. Maurice BROYER dit qu'il n'était pas indigné que le Conseil revoie les tarifs et qu'il n'a jamais demandé la gratuité de la SHR, mais qu'il était simplement contre le fait de faire payer les réunions de travail qui se déroulent à l'ASF. La mise à disposition de la salle de réunion de la bibliothèque le satisfait, cependant il est impossible d'y mettre une trentaine de personnes.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a assisté au Comité consultatif des sapeurs pompiers, et qu'avec les nouvelles recrues il y aura 23 pompiers à Manziat en 2012. Il faudra donc racheter des vestes. De même, il faudra étudier le changement d'un des véhicules.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une réunion a eu lieu avec l'association de la cantine et les directeurs des deux écoles. En effet, il ne doit pas y avoir plus de 96 personnes, adultes et enfants, en même temps dans le bâtiment de la cantine, pour des raisons de sécurité. Ainsi, il a été entériné que les petits enfants termineront l'école à 11h45 pour les deux écoles, arriveront à la cantine vers 11h50-11h55. Ainsi, deux services pourront s'enchaîner jusqu'à 13h20, le 2^{ème} groupe ne devant jamais rentrer avant que le 1^{er} soit sorti.

Monsieur le Maire met en garde les conseillers au sujet de la fibre optique. Le SIEA lui a bien précisé que si les câbles sont installés, rien ne sera effectif avant fin 2012.

Il remercie les personnes qui ont participé à l'opération brioches. 3 240.91€ ont été récoltés, presque la même somme que l'année précédente.

La CCPB va organiser une commission de réflexion sur les zones artisanales du territoire et leur évolution future.

Une réunion pour déterminer la nouvelle redevance assainissement est fixée le 15 novembre à 20h30.

Josiane FEYDEL précise au Conseil qu'il peut accéder aux documents des bibliothèques en ligne.

(Séance levée à 23h40)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,